Embassy of the United States of America
Kinshasa, Democratic Republic of the Congo

DIRECTIVES A L'USAGE DES CANDIDATS A L'IMMIGRATION (DV)

La Section Consulaire de l'Ambassade des Etats-Unis à Kinshasa est en possession des informations requises pour le traitement de votre dossier de visa d'immigration de DV. **Votre date de rendez-vous étant fixé par Kentucky Consular Center**, **il vous appartient d'ores et déjà de prendre les dispositions suivantes.** Après avoir fait les examens médicaux, 1 photo récente et les documents peuvent être soumis à la Section Consulaire de l'Ambassade des États-Unis à Kinshasa le jour de votre interview du visa tel que programmé par Kentucky Consular Center (KCC). **Nous vous demandons de respecter la date de rendez-vous initial de KCC. Si vous manquez votre rendez-vous initial, vous n'aurez aucune garantie d'être reprogrammé.**

I-Compléter le formulaire électronique DS-260 pour vous et tous les membres de votre famille (s'il y a lieu). Aucune demande ne pourra être examinée si ce formulaire n'a pas été soumis électroniquement pour chaque demandeur de visa de DV. Vous pouvez télécharger ce formulaire en cliquant sur https://ceac.state.gov/ceac/.

II- Obtenir les documents vous concernant, ci-dessous désignés, et les amener à la Section Consulaire de l'Ambassade des États-Unis le jour de votre interview du visa. **Les demandeurs de visa de DV ayant des dossiers incomplets ne pourront pas faire leur interview. Ils devront nous téléphoner au 097-261-6143 ou 081-880-5847 les lundis entre 15h et 17h ou les mercredis entre 10h et 12h ou nous envoyer un mail à DVKinshasa@state.gov pour reprogrammer leur rendez-vous.**

❒ 1. **PASSEPORT**: Un passeport valable pour entrer aux Etats-Unis et qui doit être en cours de validité de six mois au moins après la date de délivrance du visa. Tous les demandeurs, même les enfants, doivent avoir leur propre passeport. Vous devez garder votre passeport jusqu'à ce que votre visa soit approuvé.

❒2. **ACTE DE NAISSANCE/EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE/ACTE DE NOTORIETE SUPPLETIF A UN ACTE DE NAISSANCE**: L'original de l'acte de naissance, l'extrait de l'acte de naissance ou l'acte de notoriété supplétif à un acte de naissance pour chaque demandeur de visa d'immigration est requis. **Les attestations de naissance ne seront pas acceptées pour toutes les personnes nées en République Démocratique du Congo. Les demandeurs de visa d'immigration de DV n'ayant pas d'acte de naissance, l'extrait de l'acte de naissance ou l'acte de notoriété supplétif à un acte de naissance doivent obtenir un jugement supplétif auprès d'un tribunal de la place (voir fiche en annexe sur les instructions pour les documents officiels de naissance congolais).**

ADOPTIONS: En cas d'adoption, présenter l'original ou une copie certifiée du jugement prononcé et l'acte d'adoption, pour vous-même ou vos enfants. Le jugement et l'acte d'adoption doivent se conformer à tous les aspects de la loi congolaise du code de la famille. Parmi d'autres restrictions légales, la loi congolaise sur la famille en RDC stipule que les parents adoptifs ne peuvent pas avoir plus de deux enfants (biologiques ou adoptés) lors de l'adoption. Ils ne peuvent pas non plus adopter plus de trois enfants, et que les couples qui adoptent doivent être mariés depuis plus de cinq ans avant l'adoption. Les seules exceptions légales à ces restrictions sont un décret présidentiel au moment de l'adoption ou quand un parent adopte les enfants biologiques de son conjoint. **Les jugements d'adoption ou les actes d'adoption du Congo qui ne se conforment pas à tous les aspects de la loi congolaise ne seront pas considérés comme légaux ou valides.**

DIFFICULTE D'OBTENTION DES DOCUMENTS: Dans de rares cas, il peut s'avérer impossible d'obtenir un extrait d'acte de naissance, du fait de la destruction des registres ou du refus des autorités du gouvernement de délivrer un tel document. Il vous appartiendra alors d'obtenir du bureau d'Etat Civil une attestation certifiant cette impossibilité et soumettre d'autres documents à même de prouver votre date et lieu de naissance. Un certificat de baptême, à condition que celui-ci ait lieu peu de temps après la naissance, pourra être présenté. En cas d'impossibilité d'obtenir un certificat de baptême, un proche parent, de préférence la mère du demandeur, devra établir une déclaration sur l'honneur précisant la date et lieu de naissance du demandeur, les noms des parents, et le nom de jeune fille de la mère. Cette déclaration devra être établie par-devant un officier public assermenté. Dans tous les cas précités, il est fortement recommandé d'apporter tout document en votre possession prouvant votre lien familial (dossier médical, dossier familial, carte d'identité de la famille, carnet de santé, bulletins et reçus scolaires). Sans prépondérance de preuve de lien familial, le test ADN peut être recommandé.

❒ 3. **EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE**: Chaque demandeur de visa, âgé de plus de 16 ans, devra soumettre un extrait de casier judiciaire qu'il obtiendra des autorités compétentes du pays d'origine et de résidence actuelle ou antérieure, pour tout séjour de plus de six mois, à compter de son 16ème anniversaire. Ce document devra être requis dans tout autre pays où le demandeur aura fait l'objet de mesures d'arrestation, quelle qu'ait pu être la durée du séjour. L'extrait de casier judiciaire présenté à l'officier consulaire devra avoir une date récente. Certains pays ne délivrent pas d'extrait de casier judiciaire. Les services consulaires sont en mesure de vous préciser et de vous fournir tout renseignement complémentaire à ce sujet ou cliquez http://travel.state.gov/content/visas/english/immigrate/diversity-visa/if-you-are-selected/prepare-supporting-documents.html. **L'Extrait de casier judiciaire congolais est valable 12 mois**. Le casier judiciaire en cours de validité devra être soumis en même temps que d'autres documents présentés à l'ambassade.

❒ 4. **COPIE DU JUGEMENT ET CERTIFICAT DE PRESENCE EMANANT DE LA MAISON D'ARRET**:
Les personnes ayant subi une condamnation doivent obtenir une copie de leur jugement et un certificat délivré par la maison d'arrêt, indépendamment du fait qu'elles auraient pu bénéficier d'une amnistie, mesure de grâce ou de clémence.

❒ 5. **LIVRET MILITAIRE**: Fournir, s'il y a lieu, une copie certifiée conforme du livret militaire.

❒ 6. **PHOTOGRAPHIES**: Fournir 1 photographie récente en couleur sur fond blanc de 50 mm x 50 mm (voir fiche en annexe) pour vous et tout autre membre de famille additionnel dont la photographie n'a pas été soumise à KCC. Une photographie est exigée pour chaque demandeur, quel que soit leur âge.

❒7. **ACTE DE MARIAGE/ATTESTATION DE MARIAGE COUTUMIER MONOGAMIQUE**: Les personnes mariées doivent présenter l'original de leur acte de mariage ou l'attestation de mariage coutumier monogamique. En cas de mariage(s) antérieur(s), soumettre l'acte de décès du conjoint, copie du jugement de divorce ou l'acte d'annulation **(voir fiches en annexe sur les instructions des documents officiels de mariage congolais).**

❒ 8. **DOCUMENTS ORIGINAUX PLUS UNE COPIE**: Vous devez soumettre l'original plus une copie de chaque document légal présenté. Il vous est recommandé de garder des copies de tous les documents soumis.

❒ 9. **PREUVES DES LIENS FAMILIAUX AVEC LE/LA GAGNANTE (PETITIONNAIRE):** Vous devez prévoir d'autres preuves pour établir le lien familial réel existant avec le/la gagnant(e) (pétitionnaire). Veuillez amener les documents tel que des photos de famille, des documents scolaires, les certificats de baptême, les polices d'assurance, les cartes ou dossiers médicaux, les lettres ou mails datant de plusieurs années, les preuves de soutien financier ininterrompu ou tout autre document prouvant vos liens au gagnant/à la gagnant/e) (pétitionnaire).

❒ 10. **RESSOURCES FINANCIERES**: Vous devez présenter une preuve que vous avez des moyens financiers suffisants pour vous établir ainsi que vos membres de famille (s'il y a lieu) aux Etats-Unis et que vous ne deviendrez pas une charge publique du gouvernement américain. Si vous ne disposez pas vous-même suffisamment des moyens financiers, vous pouvez désigner un sponsor (citoyen américain ou résident permanent légal) aux États-Unis qui peut soumettre une prise en charge (le formulaire I-134) et une copie de sa déclaration d'impôts (income tax return) pour vous et tout membre de famille vous accompagnant.

III- EXAMENS MEDICAUX

Vous pouvez faire le choix entre le Centre Médical Diamant et la Polyclinique de Kinshasa.
Veuillez trouver les renseignements sur les fiches en annexe ou sur le lien
http://travel.state.gov/content/visas/en/immigrate/diversity-visa/interview/prepare-for-the-interview.html. .

A LIRE ATTENTIVEMENT:

IV- Après avoir rassemblé tous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier et terminé vos examens médicaux, vous devez lire attentivement, signer et dater la déclaration figurant en bas de page, et la retourner à nos services le jour de votre interview du visa tel que programmé par Kentucky Consular Center (KCC).

Les frais consulaires requis pour l'obtention d'un visa d'immigration de DV vous ont été communiqués par Kentucky Consular Center (KCC). Les frais sont payables en dollars américains (cash ou par carte de crédit) le jour de l'interview du visa.

Ne contactez nos services qu'en cas de **CHANGEMENT D'ADRESSE** ou modification de votre situation, mort du requérant, naissance d'enfants, vol ou changement de passeport. N'adressez aucun document à moins d'en avoir été spécifiquement avisé. Vous pouvez nous contacter par mail sur DVKinshasa@state.gov ou par téléphone au **097-261-6143 ou 081-880-5847, les lundis entre 15h et 17h et les mercredis entre 10h et 12h.**

Je suis en possession des documents légaux requis énumérés aux paragraphes 1 à 10, comme indiqué dans les cases correspondantes et je me tiens à la disposition des services compétents. Je réalise pleinement qu'aucune assurance ne peut m'être donnée quant à la délivrance effective d'un visa de DV et aux délais requis**. Je reconnais ne pas pouvoir quitter mon emploi, me dessaisir de mes biens ou établir des projets définitifs de voyage avant la délivrance du visa**. Il est entendu que je me présenterai à la Section Consulaire au jour de la convocation tel que programmé par le bureau de Kentucky Consular Center.

❒ 1. Seul
❒ 2. Avec mon conjoint (inscrire le(s) prénom(s) en caractères d'imprimerie) _____
❒ 3. Avec mon conjoint et mes enfants mineurs (inscrire le(s) prénom(s) de chaque enfant vous accompagnant)

Enfant(s): _____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

_____
Date et Signature

_____
Nom en caractères d'imprimerie

_____
Adresse actuelle

_____
Adresse électronique

_____
Numéro de téléphone (obligatoire)

_____
Numéro du dossier

IMPORTANT NOTICE FOR DV WINNERS

DV LOTTERY APPLICANTS NEED TO PROVE THAT THEY ARE NOT LIKELY TO BECOME A PUBLIC CHARGE TO THE U.S. GOVERNMENT

You must show proof that you have sufficient funds to establish yourself and your family members (if any) in the United States and that you will not become a public charge of the U.S. government. If you do not have enough financial resources yourself, you may designate a sponsor (an American citizen or a legal permanent resident) in the United States who can submit an affidavit of support (I-134 form) and a copy of his/her most recent income tax return to sponsor you and any dependents accompanying you.

Please click at the following link :
http://www.uscis.gov/sites/default/files/files/form/i-864p.pdf
for information about the minimum wage requirements per family size.

AVIS IMPORTANT POUR LES GAGNANTS DE LA DV LOTERIE

LES CANDIDATS DE LA DV LOTERIE DOIVENT PROUVER QU'ILS NE SONT PAS SUSCEPTIBLES DE DEVENIR UNE CHARGE PUBLIQUE POUR LE GOUVERENEMENT DES ETATS-UNIS.

Vous devez présenter une preuve que vous avez des moyens financiers suffisants pour vous établir ainsi que vos membres de famille (s'il y a lieu) aux Etats-Unis et que vous ne deviendrez pas une charge publique du gouvernement américain. Si vous ne disposez pas vous-même suffisamment des moyens financiers, vous pouvez désigner un sponsor (citoyen américain ou résident permanent légal) aux États-Unis qui peut soumettre une prise en charge (le formulaire I-134) et une copie de sa déclaration d'impôts (income tax return) pour vous et tout membre de famille vous accompagnant.

Veuillez tapez sur le lien suivant :
http://www.uscis.gov/sites/default/files/files/form/i-864p.pdf
pour les informations concernant le montant minimum requis selon la taille de la famille.